

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou au souvant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 11°
Ce matin, à 8 h.		+ 10°
Midi.	769 ^{m/m}	+ 8°
Hausse	4 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 8°

A LA CHAMBRE

Séance du 15 décembre

C'est la proposition Pourquery de Boisserin qui est sur le tapis.

M. Brisson demande l'ajournement de la discussion.

La Commission d'enquête a décidé hier, dit-il, que jugeant jusqu'à présent suffisants les moyens mis à sa disposition par le gouvernement, elle était d'avis qu'il fallait ajourner la discussion de la proposition Pourquery de Boisserin.

M. Bourgeois a la parole.

Le gouvernement avait décidé, dès avant la séance, de s'opposer à l'ajournement de la discussion, les raisons présentées par M. Brisson ne lui paraissant pas suffisantes pour lui faire changer d'opinion.

Que dit-on, en effet? Que le gouvernement a donné à la Commission d'enquête, jusqu'à ce jour, le concours le plus complet et le plus loyal. Elle en insinue que le concours pourrait casser demain d'être loyal. Le gouvernement ne peut accepter dans ces conditions la proposition faite par M. Brisson.

On a demandé hier à la Commission d'enquête si j'accepterais d'ouvrir des informations complémentaires.

J'ai répondu de suite que je ne refuserais pas, s'il était prouvé que cette information était nécessaire par des faits graves.

Il faut discuter immédiatement la proposition Pourquery de Boisserin, et le gouvernement la combattra au fond, sauf en ce qui concerne le serment et le faux témoignage.

M. Ribot monte à la tribune.

A cette heure, dit-il, il est d'un intérêt suprême de ne pas briser l'accord du gouvernement et de la Commission, de ne point briser l'union des républicains; mais l'accord ne peut se maintenir que dans des conditions de dignité égales pour le gouvernement et pour la Commission.

Ne voyez-vous pas que, derrière ces vertus qui s'indignent, il y a un plan politique qui se démasque?

Le président du conseil, en terminant, conjure tous les républicains, quels qu'ils soient, de se rallier, en ces heures tragiques, autour du gouvernement qui tient le drapeau de la République.

On vote par scrutin public sur la discussion immédiate.

La discussion immédiate est prononcée par 429 voix contre 122.

M. Jumel a la parole pour la discussion générale, et demande à la Chambre de refuser le passage à la discussion des articles, parce que la proposition est inconstitutionnelle.

M. Provost de Launay interroge incidemment M. de Freycinet sur la promotion de l'Allemand Cornélius Hertz au grade de grand officier de la Légion d'honneur.

M. de Freycinet dit que c'est non pas sur la recommandation d'hommes politiques, mais sur celles de savants qu'il a décoré M. Herz à la suite des expériences sur le transfert de la force par l'électricité.

M. le Provost de Launay répond que M. Herz n'a fait faire aucun progrès à la science et qu'il a franchi, en trois ans, les degrés que M. Pasteur a mis trente ans à franchir.

M. Bourgeois a la parole sur le passage à la discussion des articles.

Le ministre déclare être prêt à seconder la Commission, mais repousse la proposition.

M. Brisson (moment d'attention) déclare au nom de la Commission qu'il insiste pour le vote de la proposition. La Commission ne peut sortir diminuée du débat.

M. Ribot cherche à répondre. Une vive émotion règne dans la Chambre.

M. Ribot pose la question de confiance.

Le passage à la discussion des articles est mis aux voix.

Il y a pointage. — Le passage à la discussion des articles est repoussé par 271 voix contre 265.

M. de Cassagnac. — Il y a dix ministres qui ont voté.

La séance est levée au milieu d'une grande agitation.

Des députés crient: « A bas les voleurs! »

Les ministres ne bougent pas.

Les députés restent dans la salle et continuent à s'injurier.

Enfin la salle se vide; et les ministres sortent la tête basse.

Plusieurs journaux d'hier annonçaient l'intervention de M. Delahaye dans la discussion de la proposition Pourquery de Boisserin. Cette nouvelle était inexacte.

M. FLOQUET

M. Floquet n'a point encore comparu devant la Commission d'enquête. Aux accusations portées contre lui il s'est borné à répondre, du haut de son fauteuil présidentiel, par quelques vagues déclarations. Peut-être s'est-il abusé en s'imaginant que cela suffirait. On paraît vouloir l'avertir de son erreur. Le *Matin* rappelle l'accusation portée contre le président de la Chambre et parle avec attendrissement des « accents émus » que M. le ministre des finances a trouvés pour « défendre son honneur. » Puis le *Matin* dit: « L'exemple donné par M. Rouvier ne peut demeurer stérile. Nous ne ferons pas à M. le président de la Chambre l'injure de croire qu'il n'en a pas compris la portée. » Le *Matin* ne s'en tient pas là et ajoute:

« Comment se fait-il, d'autre part, que le démenti donné par un homme dont la probité personnelle n'a jamais été suspectée n'ait pas

suffi à étouffer immédiatement les bruits auxquels il répondait?

» C'est que, s'il faut en croire de nombreux personnages politiques et même des amis de M. le Président de la Chambre, M. Floquet, avant de se résoudre à une dénégation absolue, aurait avoué le fait, et s'en serait hautement glorifié.

» Il aurait invoqué la raison d'État. Peu s'en faut qu'il n'ait demandé, comme Scipion l'Africain, objet d'une accusation analogue, à monter au Capitole pour rendre grâce aux dieux du salut de la République. Plus tard seulement, il s'est décidé à un désaveu absolu, préférant, à l'exemple de Scipion l'Africain, le conseil fameux d'Avinain: « N'avouez jamais! »

M. Floquet comprendra sans doute. La question est de savoir s'il écouterait le conseil donné.

Incidentement, le *Matin* fait remarquer qu'à l'époque où M. Floquet aurait disposé pour usages politiques d'une somme de 300,000 francs, prise à la Compagnie de Panama, il avait pour sous-secrétaire d'État M. Bourgeois, actuellement garde des sceaux.

LE CAS DE M. DEVÈS

Un des chèques saisis chez M. Thierrée est signé de M. Castelbon. La *Libre Parole* affirme que le véritable bénéficiaire de ce chèque est M. Devès, sénateur du Cantal et ancien ministre. Ce journal met M. Devès au défi de nier et se déclare en mesure de dire où est la preuve de son association.

Tirages financiers

Obligations de Panama

Le 27^e tirage des obligations à lots du canal interocéanique de Panama a eu lieu hier, dans le grand hall du Comptoir d'Escompte.

Le n° 349,361 gagne 500,000 francs.

Le n° 4,843,383 gagne 400,000 francs.

Les n° 938,938 — 850,497 gagnent chacun 10,000 francs.

Les n° 4,700,604 — 651,306 gagnent 5,000 francs.

Ville de Paris 1865

Il a été extrait de la roue 1,558 numéros dont les 24 premiers ont droit, d'après leur ordre de sortie, aux lots ci-après:

Le numéro 406,183 gagne 450,000 francs.

Le numéro 403,587 gagne 50,000 francs.

Les numéros 61,941 — 365,823 — 433,250 — 67,439 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 14,320 — 311,678 — 460,206 — 226,668 — 36,538 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros 26,398 — 408,183 — 360,128 — 408,835 — 365,970 — 370,181 — 264,070 — 137,299 — 481,461 — 453,236 gagnent chacun 2,000 francs.

Les 1,537 autres numéros sortis sont remboursables au pair.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 décembre 1892.

La Bourse a escompté aujourd'hui le rejet de la proposition Pourquery de Boisserin; le 3 0/0 est remonté à 99.57; le 4 1/2 à 105.35.

La Rente Italienne est très soutenue à 93.62. Le rendement des revenus indirects continue à être satisfaisant. L'Extérieure cote 64 1/2.

L'action de la Banque de France est en reprise à 3,900. Le bilan accuse un bénéfice de 403,000 fr. au lieu de 370,000 pour la précédente semaine.

Le Crédit Foncier est mieux tenu à 4,055. En admettant que le dividende de 1892 soit de 55 fr., ce revenu minimum capitalisé à 5 0/0 représenterait le cours de 1,100.

La Banque de Paris conserve le cours de 680 fr.

La Société Générale est demandée au comptant à 480. Le Crédit Lyonnais oscille aux environs de 782 fr.

Les obligations Immobilières de France sont recherchées, les 3 0/0 à 398.50, les 4 0/0 à 476.50.

Le changement survenu dans le conseil d'administration de la Galicia est bien accueilli, c'est ce qui explique la faveur dont jouit l'action privilégiée.

Les Parts de Soufres Romains sont demandées à 205 fr. On dit que la production de la mine justifie par son développement des cours supérieurs.

L'obligation 5 0/0 Rock Island Péoria-Saint-Louis est en nouveau progrès à 497.50. Les résultats obtenus pour l'exercice 1891-92 assurent déjà le service des obligations.

Les Chemins Économiques valent 428.25.

Ch. HEYMAN et C^o,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

TRIBUNAL DE COMMERCE de Saumur

Les élections du 18 décembre

Pourquoi sait étudier l'histoire, rien ne vient au hasard, et tout événement procède d'une logique antérieure. Les hontes auxquelles nous assistons ne sont-elles pas les conséquences de l'esprit de liberté développé dans les communes et dont le suffrage universel est une des plus sottes manifestations. Il nous a conduit au régime parlementaire dont les scandales du Panama nous guériront, espérons-le. L'élargissement du cens électoral en matière commerciale nous ménage, chaque jour, de nouvelles surprises — toujours de plus en plus désagréables.

Un ancien président du Tribunal de commerce d'une ville voisine nous disait, dernièrement, qu'il était étonné de voir combien baissait le niveau intellectuel et moral des membres des tribunaux de commerce. En peut-il être autrement? Le mal n'est pas nouveau.

Prenons, par exemple, l'application du suffrage universel à l'élection des municipalités.

Déjà, en 1692 (août), Louis XIV rendait le décret suivant:

« Louis... etc... Le soin que nous avons toujours pris de choisir les sujets les plus capables entre ceux qui nous ont été présentés pour remplir la charge de *maire* dans les principales villes de notre royaume, n'a pas empêché que les cabales et les brigues n'aient eu le plus souvent beaucoup de part à l'élection de ces magistrats, dont il est arrivé presque toujours que les officiers ainsi élus, pour ménager les particuliers auxquels ils étaient re-

terribles de leur emploi, et ceux qu'ils prévoyaient devoir leur succéder, ont surchargé les autres habitants des villes et surtout ceux qui leur avaient refusé leurs suffrages. C'est pourquoi nous avons jugé à propos de créer des maires en titre dans toutes les villes et lieux de notre royaume, qui n'étant pas redoublés de leurs charges aux suffrages particuliers, et n'ayant plus lieu d'appréhender leurs successeurs, en exécuteront les fonctions sans passion, et avec toute la liberté qui leur est nécessaire pour conserver l'égalité dans la distribution des charges publiques. D'ailleurs, étant perpétuels, ils seront en état d'acquiescer une connaissance parfaite des affaires de leur communauté, et se rendront capables par une longue expérience de satisfaire à tous leurs devoirs et aux obligations qui sont attachées à leur ministère (août 1692).

N'est-ce pas de l'histoire moderne, quoique ce décret date d'il y a deux cent ans ! Divers gouvernements ont, tour à tour, modifié dans un sens ou dans l'autre la nomination des maires ; et nous sommes arrivés au joli gâchis que vous connaissez, qui existe un peu partout comme à Saumur.

Ce décret de 1692 n'est-il pas applicable en matière d'élections consulaires ? Nous le pensons.

A mesure qu'on étend le cens électoral, à mesure les électeurs se désintéressent dans ce grave débat, tant il déplaît aux hommes importants de marcher de pair avec les nouveaux électeurs, nullités incapables, pour la plupart.

Le quart des électeurs vote ; et bien souvent à Saumur, comme à Angers et à Tours, on n'arrive pas à constituer le bureau.

Et pourtant, les intérêts les plus graves dépendent de l'intelligence de ces tribunaux : intérêts commerciaux, industriels, internationaux, associations, faillites, actes de commerce ; ils s'occupent des comptables des deniers publics, receveurs et percepteurs ; le Tribunal de commerce est en principe un véritable tribunal de première instance, il juge en premier ressort avec appel interjeté devant la Cour d'appel : il juge quelquefois en premier et dernier ressort.

Enfin, il juge en appel les causes jugées en premier appel par le Conseil des prud'hommes.

Il faut néanmoins forcer la main aux électeurs pour les conduire à l'urne ; ici, l'alcool et le vin n'ont aucun rôle à jouer. On se désintéresse, par ce qu'il arrive bien souvent que, là où il faut un chanteur, c'est un danseur qui est nommé.

O beautés du suffrage universel !

Cette indifférence pour les élections consulaires est vraiment déplorable. On a tant combattu pour elle cependant !

Les Bourbons ne voulurent point rétablir le système communal ; ils auraient pourtant ainsi affaibli les traditions de l'Empire, en répudiant ce qu'il y avait de plus funeste dans la succession impériale. Or, ces institutions

municipales étaient nées avec la dynastie royale, elles avaient fait sa force à son origine.

Et bien ! malgré leur prétention à ne relever que d'eux-mêmes, les Bourbons copièrent si fidèlement l'Empire dans leur administration intérieure, que la seule branche de l'institution communale, épargnée par le despotisme impérial, fut également épargnée par eux.

Les juridictions consulaires restèrent debout au milieu des débris des libertés publiques, changeant seulement de titre en s'appelant Tribunaux de commerce.

Ces tribunaux de commerce furent une des premières institutions de la France (1220) et le nom du premier magistrat (prévôt des marchands) montrait qu'on avait surtout en vue la protection du commerce.

Echappées au naufrage général des franchises municipales, les juridictions consulaires demeurent, par leur sagesse et leur utilité, comme une protestation vivante contre la mauvaise politique qui a sacrifié les autres libertés ayant pris naissance avec elles.

Electives dès leur origine, elles ont conservé le caractère d'indépendance sur lequel reposent les garanties commerciales et tous les éléments du crédit public et des transactions particulières.

Le magistrat consulaire ne peut rien au delà de l'arrondissement ; son pouvoir est temporaire et limité ; il ne sort de la vie privée que pour y rentrer ; il a pour témoin de sa gestion sa famille et ses amis, pour juges ses concitoyens, et toute réélection est un insigne et une récompense bien enviée.

Beau tableau assurément, mais la politique a passé comme un torrent sur cette belle institution et ses franchises : le suffrage universel a dénaturé ces magnifiques fonctions, la franc-maçonnerie y conduit bien mieux et plus vite que le mérite, l'intelligence et l'honnêteté.

Mais, cette causerie est déjà longue. Une autre fois, nous parlerons « en bloc » des hommes, des superbes produits que fournit à Saumur le suffrage universel.

Aujourd'hui, nous souhaitons la bienvenue à un nouveau qui n'est pas un sectaire, à M. Mauriceau.

Il a bon pied, bon œil, et surtout bonne plume. C'est un industriel intelligent, un commerçant rompu aux affaires, sa candidature se présente bien.

M. Vinsonneau pourra lui délivrer un certificat LÉgalisé constatant ses connaissances en fait de relations internationales.

M. Mauriceau est de ceux qui relèvent le niveau intellectuel d'une Assemblée, et qui font tomber les mauvais... ministères. Votons pour lui !

Le Tribunal de Commerce ET L'OPINION PUBLIQUE

Nos magistrats consulaires sont... raides.

L'élection du 4 décembre, en faisant surgir la candidature Mauriceau-Delaunay, les a mis dans une situation délicate dont ils pouvaient, avec un peu d'habileté et de tact, sortir sans dommage.

Les 61 électeurs — qui (n'exagérons rien) auraient été 300, s'ils avaient eu le temps de se concerter — ont dit avec une autorité supérieure à celle des huit juges : — « Nous voulons que M. Mauriceau-Delaunay soit juge consulaire. » Le tribunal n'avait qu'à faire de nécessité vertu, et à accepter de bonne grâce le candidat que lui imposait l'opinion publique. Il esquiva, de la sorte, les risques d'un échec très possible, quoi que fasse M. E. Mignon et ses collègues.

MM. les juges n'ont pas voulu ; ils le regretteront peut-être dimanche soir.

Au lieu de se montrer respectueux aux volontés manifestes du suffrage, ils le prennent de haut, de trop haut même avec lui. Ils oublient un peu trop que, si docile qu'il soit, l'électeur a sa fierté, et qu'il est imprudent de le heurter de front.

Avec une superbe qui n'est guère de mise dans une démocratie, et après 44 ans d'exercice de la souveraineté populaire, ces messieurs en sont encore aux mœurs et aux procédés de l'ancien régime. Ils copient même les habitudes de l'Empire. Ils ne daignent pas s'adresser aux électeurs avec les formules de politesse d'usage ; ils adressent aux journaux... un communiqué.

COMMUNICATION à l'Écho Saumurois !

Elle est d'ailleurs bien bonne cette COMMUNICATION.

Nous avions jusqu'à présent l'autorité de la loi ; voici qu'on invoque maintenant l'autorité des MANUELS.

La loi suffisait, messieurs, elle suffisait, je vous assure.

« Attendu que le MANUEL pratique donne au tribunal le droit de présenter ses candidats » (ce qui implique probablement pour les électeurs le devoir de les élire), nous persistons à soutenir MM. tel et tel. »

Soit, vous avez le droit ; mais l'opinion publique, ça ne compte pas, alors ?

Soixante-et-un électeurs, qui auraient été, avec vingt-quatre heures de plus, trois cents, c'est une quantité négligeable ?

Les huit du Tribunal doivent normalement plus peser dans la balance que tout le monde ?

Je craius en vérité, messieurs, qu'il ne se soit opéré une légère confusion dans vos esprits. Quand vous dites : « Nous avons le droit », vous entendez évidemment : « Nous avons le privilège ». C'est une erreur grave ; vous verrez cela à l'usage.

En résumé, la question se pose ainsi :

Le Tribunal, estimant inutile de suivre les indications de l'opinion publique, persiste à soutenir ses candidats qui deviennent des candidats officiels, et combat la candidature de M. Mauriceau-Delaunay qui émane de la volonté... de tous les électeurs.

Ce sont messieurs les juges qui ont eux-mêmes placé le débat sur ce terrain. Les électeurs le trancheront dimanche prochain.

Il y en a qui riront bien, et d'autres qui feront un nez !... X.

Notre nouvel Evêque

Sous ce titre, nous lisons en tête de la première page de l'Anjou :

« On nous annonce que M. l'abbé Mathieu, curé à Pont-à-Mousson, est nommé évêque d'Angers.

» Docteur en théologie, M. l'abbé Mathieu est âgé de 53 ans. Il était curé à Pont-à-Mousson depuis deux ans.

» L'Anjou est heureux de voir un membre du clergé lorrain, curé d'un des points les plus avancés de la frontière de l'Est, succéder au vaillant patriote alsacien qui a illustré le siège épiscopal d'Angers. »

CHIFFRES QUI PARLENT

Dans les cinq départements de la Vienne, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, les écoles congréganistes publiques devenues libres sont suivies par 21,047 enfants, alors que les écoles laïques correspondantes n'en ont que 7,769, c'est-à-dire que les écoles congréganistes y instruisent les trois quarts de la population entière.

Ces chiffres sont ceux des statistiques officielles.

TOUS RÉPUBLICAINS

L'Avenir (du Mans) dans un de ses derniers numéros, prétend que les révélations faites sur les scandales de Panama atteignent les conservateurs aussi bien que les républicains.

C'est une phrase qu'on retrouve, stéréotypée, dans toutes les feuilles officieuses.

Cependant, parmi les noms des personnages compromis, on n'a jusqu'à ce jour trouvé que des noms de membres de la majorité républicaine.

MM. Antonin Proust, Léon Renault sont des républicains ; le baron de Reinach était étroitement lié au parti républicain.

L'Avenir et les feuilles officieuses peuvent-elles citer un conservateur parmi les membres du Parlement qui ont été mis en cause ?

Ergotera-t-il sur le cas de M. Lugué de la Fauconnerie ? Mais ce dernier a servi et abandonné tous les partis ; il n'en représente aucun. L'Avenir n'ignore pas son intimité avec

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— Je vous ai peut-être fait de la peine, lui dit-il d'une voix presque affectueuse. C'est une singulière chose, n'est-ce pas, que de montrer de la fierté et de prouver en même temps qu'on n'a pas le droit d'être fier ? Oh ! si vous saviez ce qu'a été ma vie depuis le jour terrible où j'ai douté et désespéré de tout ! Voyons, pardonnez-moi, ma nièce, car de vous je puis, je le sens, recevoir sans honte et sans amertume le pardon comme le pain.

Un sourire angélique de Suzanne répondit à ce bon sentiment, le premier qu'elle eût surpris dans l'âme de son oncle, depuis quatre jours qu'elle habitait avec lui. Elle n'eut donc pas besoin de faire le moindre effort sur elle-même pour lui tendre affectueusement la main, avant de se retirer dans son appartement, où elle avait hâte d'être seule pour réfléchir librement à tout ce que le chevalier venait de lui apprendre.

V

La vérité des faits et la vraisemblance des caractères veulent également que nous réduisions Suzanne à la part de mérite qui lui revient pour le dévouement qu'elle avait montré à son oncle. Si mademoiselle d'Estouville se fût sacrifiée avec irréflexion, comme elle l'avait fait, sans autre motif qu'un entraînement incompréhensible pour un parent inconnu, et, selon toute apparence, peu recommandable, elle ne serait plus qu'une de ces héroïnes des romans passés de mode, dont la monotone perfection ne trouvait que des incrédules. En effet, quitter une amie charmante et riche, renoncer à une vie élégante et douce, élever une barrière infranchissable entre soi et un monde qui nous recherche, et tout cela par excès de vertu, voilà qui est inexplicable, impossible. Ce qui l'est moins, à coup sûr, c'est de pouvoir prouver que cette conduite, en apparence sublime, avait pour origine une faiblesse, noble à la vérité, mais enfin une faiblesse. Nous devons être maintenant en communication d'idées avec nos lecteurs.

Le comte d'Estouville, père de Suzanne, et le chevalier, son oncle, étaient les derniers rejetons d'une de ces vieilles races de gen-

tilshommes dont les noms sont inscrits sur tous les champs de bataille qui ont agrandi la monarchie française, race obscure chaque fois que la royauté n'avait été qu'une cour, race brillante chaque fois qu'elle avait été un camp. Un d'Estouville était parmi les six chevaliers qui tombèrent aux côtés de saint Louis quand le pieux croisé dut rendre sa vaillante épée aux infidèles ; un autre était mort à Poitiers, en couvrant le corps du roi Jean ; d'autres encore avaient succombé à Crécy, à Pavie, à Arques, partout enfin où le sort de la monarchie avait dépendu d'une bataille. Pendant les longs règnes de Louis XIV et de Louis XV, on avait dû croire cette vaillante maison éteinte, car les almanachs de la cour de cette époque ne mentionnent pas son nom ; mais en compulsant les registres de la guerre, on trouve une véritable litanie de d'Estouville, avec cette désignation laconique à chacun d'eux : Mort au passage du Rhin, mort à Fleurus, mort à Malplaquet, mort à Fontenoy ; nous ne citons que les principales batailles.

Tant de services fièrement rendus avaient incrusté au cœur de cette famille un légitime et indomptable orgueil qu'augmentait encore la noble indigence dans laquelle elle était ten-

tement tombée à la suite de tous ses dévouements. De propriétés immenses et d'une demeure presque royale, il ne lui restait, en 1789, que quelques terres en friche dans les temps de guerres, et mal cultivées pendant la paix, et une vieille tour en ruines. Mais ce qui n'avait pas subi de changement, c'était l'antique renommée de loyauté et de bravoure dont cette noble race jouissait dans sa province. A l'époque de sa plus grande prospérité, elle n'avait pas été entourée de plus de respect et d'affection qu'elle ne l'était à celle de sa plus haute misère. Plusieurs familles rapidement illustrées et enrichies dans des services de cour, étaient venues s'établir dans les environs de la tour délabrée d'Estouville ; l'amour et la vénération du peuple ne s'étaient pas tournés vers elles, et les habitants des campagnes disaient, dans leur bon sens naïf : Nous savons pourquoi les anciens sont pauvres, mais nous ne savons pas encore comment les nouveaux sont devenus riches.

Il était résulté de ce passé tristement glorieux, des traditions austères qui se transmettaient des pères aux enfants sans jamais subir la moindre altération. L'amour de la royauté était pour eux une sorte de loi sauvage qui ne

Gambetta sous le patronage duquel il a même autrefois placé l'une de ses candidatures.

L'attaque dirigée par l'*Avenir* contre les conservateurs est donc absolument injustifiée et ne repose sur aucun fait. (La Sarthe.)

NOTRE ATTACHÉ MILITAIRE A BANGKOK

Ou télégraphie de Marseille, 14 décembre :

« Le courrier d'Extrême-Orient emporte de nombreux passagers militaires. Parmi eux, nous avons remarqué le fils de l'honorable député de la Cochinchine, M. Le Myre de Vilers. Ce jeune et brillant sous-lieutenant de dragons, sorti depuis un an de Saumur, va rejoindre, en qualité d'officier d'ordonnance, M. Pavie, consul général et chargé d'affaires à Bangkok (royaume de Siam). »

CONGÉS SCOLAIRES DU 1^{er} JANVIER

Les recteurs d'académie sont autorisés à fixer comme suit les congés scolaires du 1^{er} janvier :

Pour les lycées, collèges et écoles normales primaires, du vendredi 30 décembre, après la classe du soir, au jeudi 3 janvier, à l'heure réglementaire.

Le congé des écoles primaires ne comprendra que les journées du 1^{er} et du 2 janvier.

UN MUSÉE A CHOLET

Le Conseil municipal de Cholet vient de décider la construction d'un musée.

Depuis une dizaine d'années, des œuvres de toutes sortes ont été remises. Des collections de numismatique, d'archéologie et minéralogie, de botanique, et un certain nombre de tableaux ont été recueillis, mais ils restent divisés dans plusieurs maisons.

Le futur musée sera donc promptement rempli.

LA FOIRE D'ANGERS

La foire de mardi a été en général assez bonne. Peu de bœufs ont été amenés sur le marché, les bœufs gras faisaient complètement défaut. La vente a été bonne; la paire se vendait de 5 à 600 fr.

Par contre, les vaches figuraient en assez grand nombre; mais la vente était très difficile malgré de nombreuses demandes.

Les petits porcs se sont bien enlevés, de 15 à 20 fr.; les courards, de 50 à 60 fr., et les gros, de 100 à 135 fr.

On a amené beaucoup de chanvre sur le Champ-de-Mars.

La vente a été assez bonne.

Les 6 kil. 500, 1^{re} qualité, se vendaient de 5 fr. à 5 fr. 20, et la 2^e qualité de 4 fr. 70 à 5 fr.

On constate que le froment a diminué, mais que le prix du pain reste à peu près stationnaire.

LE PRIX D'UN CRACHAT

Le tribunal correctionnel d'Angers a condamné, par défaut, à 200 fr. d'amende et 200 francs de dommages-intérêts, M. Léon P., qui, dans une salle du Palais-de-Justice, avait lancé un crachat en pleine figure à son frère.

L'insulté réclamait 10,000 fr. de dommages-intérêts.

CONCOURS MUSICAL A POITIERS

La Société Chorale de Poitiers organisée sous le patronage de la municipalité, un grand concours d'orphéons, de musiques d'harmonie, de fanfares, de symphonies et de trompes, qui aura lieu à Poitiers, les 18 et 19 juin 1893.

Rien ne sera négligé pour donner à cette solennité artistique tout l'éclat et toute l'importance qu'elle comporte.

Les récompenses consisteront en prix en espèces, couronnes, palmes, médailles d'or, de vermeil et d'argent.

MONUMENT PATRIOTIQUE

Dimanche a été inauguré, au cimetière de Villorceau, près Beaugency (Loiret), au milieu d'une nombreuse affluence, le monument élevé aux soldats morts en 1870 dans les combats livrés sur le territoire de cette commune les 7, 8, 9 et 10 décembre, par le général Chanzy et l'amiral Jauréguiberry.

Les maisons étaient pavées; l'église, d'où est parti le cortège officiel, était ornée de drapeaux et le curé de Villorceau y a prononcé une chaleureuse allocution.

Au cimetière, plusieurs discours ont raconté les péripéties de l'année terrible; on a remarqué surtout celui du capitaine Chanzy, fils de l'illustre général qui, dans un langage ému et martial à la fois, a parlé de son père et des braves qu'il commandait, et en particulier de ceux qui dorment dans le cimetière.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 16 décembre. — Louis Leveau, journalier, 79 ans, veuf de Renée Boreau, à l'Hôpital.

Bibliographie

LIBRAIRIE S. MILON FILS
46, rue d'Orléans, Saumur

Manuel pratique d'Arboriculture

Par J.-B. FOCQUEREAU-LENFANT

Professeur d'arboriculture à la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire, Membre titulaire de la Société d'Horticulture d'Angers et de la Société Pomologique de France, Membre honoraire de la Société centrale d'Horticulture de Rennes.

Un volume in-18, orné de gravures intercalées dans le texte. — PRIX : 3 fr. 50.

Ce manuel d'Arboriculture, dont la librairie Milon fils a le dépôt à Saumur, n'est que le

résumé des cours que la Société d'Horticulture d'Angers a chargé M. Focquereau-Lenfant de faire aux élèves jardiniers et aux amateurs désirant s'instruire dans l'art de cultiver les arbres fruitiers.

La culture des arbres à fruits a pris depuis vingt ans, dans notre région, une grande extension; elle est, à l'heure actuelle, une des branches les plus productives du jardinage, grâce à l'exportation des fruits sur tous les grands marchés de France et d'Europe.

Mais combien de personnes, parmi celles qui font des plantations d'arbres fruitiers, savent donner à ces arbres les soins qu'ils réclament pour en obtenir le maximum de rendement? Très peu, assurément.

C'est dans le but de les éclairer à ce sujet et aussi pour fixer d'une manière plus précise dans l'esprit de ses élèves les leçons que M. Focquereau leur a données, qu'il a eu l'idée de publier ce livre.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 3/4 — Rideau : 8 h. 1/4.

Tournée ABEL du Vaudeville

Vendredi 16 décembre 1892

Représentation extraordinaire

AVEC LE CONCOURS DE

M. DUMAINE

Du Théâtre de la Porte-Saint-Martin

Deux succès de la Comédie-Française

LE JUIF POLONAIS

Pièce en 3 actes et 5 tableaux, de MM. ERCKMANN-CHATRIAN

M. DUMAINE jouera le rôle de Mathis, qu'il a joué au théâtre de la Gaîté

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

Comédie en 1 acte, de MM. H. Meilhac et Halévy.

ORDRE : 1^o L'Été; 2^o Le Juif.

Place du Chardonnet

A SAUMUR

CIRQUE PLÈGE

Représentation tous les jours.

MATINEES LES JEUDI ET DIMANCHE

Dernières Nouvelles

Paris, 16 décembre, 12 h. 30 soir.

A la suite des ordres du ministre de la justice, une information judiciaire a été ouverte pour faits de corruption de fonctionnaires.

MM. Charles de Lesseps, Fontanes, administrateurs du Panama, et Sans-Leroy, ancien député, ont été arrêtés.

M. Cottu, autre administrateur, est en fuite.

HAVAS.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — n° 12	3.00
— — — — — n° 10	4.25
— — — — — n° 9	5.50
— — — — — n° 8	7.25
— — — — — n° 7	10.50
— — — — — n° 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75	
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10	4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12	3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras	3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50	
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50	

PATÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE

DE MEUBLES

POUR CAUSE DE DÉPART

Le DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 1892, à midi, à Fontevault, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, occupée par M. BLOND, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente volontaire aux enchères publiques, pour cause de départ de M. Blond, des objets mobiliers suivants :

Huit lits complets avec édredons et tables de nuit, chaises, tables, nappes, pendules, glaces, vaisselle et batterie de cuisine, verres, petits fourneaux, cuiviers, selles, bouteilles vides, seaux et baquets, bât-flancs d'écurie.

Et un grand nombre d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

se manifestait pas par des adorations serviles pour les individus, mais qui s'était transformé en un véritable fanatisme pour l'institution elle-même, à la condition qu'elle ne varierait pas. Puritains de la monarchie, les d'Estouville disaient toujours qu'ils aimeraient mieux s'engloutir avec elle que de rester debout sur ses ruines. 1789 leur fournit l'occasion de mettre ce principe en pratique.

Quand la révolution commença, le comte d'Estouville et le chevalier étaient tous les deux au service. Le premier avait fait un riche mariage qui, en le rapprochant de la cour, avait adouci ses mœurs et modifié l'austérité de ses principes. Le second, qui en avait au contraire adopté l'exagération, ne put voir sans horreur ce qu'il appelait les faiblesses du roi et les lâchetés de la noblesse. Pendant les journées des 5 et 6 octobre, il se battit en désespéré, convaincu que si le roi triomphait, la monarchie se tirerait de la lutte plus puissante que jamais. Percé de deux balles et étendu sur un matelas dans une salle basse de sa caserne, située sur l'avenue de Paris à Versailles, il vit la famille royale emmenée par cette même populace qui l'avait outragée, et ses regards, indignés de ce spectacle, rencontrèrent dans le

cortège les têtes de deux de ses meilleurs amis, portées sur les piques des nouveaux serviteurs de la monarchie régénérée. A l'instant même un délire féroce s'empara de son cerveau et passa bientôt dans les sentiments de son cœur. Il comprit qu'il n'y avait plus de place ni pour ses idées, ni pour ses services dans le nouvel ordre de choses, et, quand il fut guéri de ses blessures, il se jeta comme un furieux au milieu des plus coupables désordres de cette terrible époque. Caché sous le nom obscur de Robin, et sous le costume sinistre des dominateurs du jour, il se regarda comme un de ces instruments à l'aide desquels la Providence châtie les peuples et les rois. Arraché violemment à ses anciennes convictions, mais sans avoir de convictions nouvelles, entraîné par une haine aveugle, il allait à droite et à gauche, partout où la sédition hurlait, frappant indistinctement sur les victimes et sur les bourreaux, et s'enivrant de crimes inutiles pour lui, comme ses aîcêtres s'étaient enivrés de dévouements improductifs pour eux. Ce fut ainsi qu'il vécut jusqu'au jour où le pouvoir, qui avait tué, comme lui, amis et ennemis, voulut se réhabiliter par la proscription des plus désintéressés et des plus imprudents de

ses complices.

Le reste de la vie du chevalier jusqu'au jour où nous le retrouvons n'a pas besoin d'être raconté en détail. Sorte de Cain politique, il parcourut les contrées les plus sauvages du monde sans trouver le repos nulle part. La solitude des déserts se peuplait pour lui des ombres de ses victimes, l'obscurité des nuits éclairait ses remords, le silence lui permettait d'entendre les cris de sa conscience. Toujours orgueilleux, malgré sa dégradation, il lui fallut vivre de la charité publique et sentir son caractère fléchir sous les nécessités de la misère. A force de souffrances de toutes les espèces il en était venu au point de douter de son individualité, et l'insouciance dont il s'était d'abord fait un masque, avait fini par devenir une habitude qui n'excluait pas, cependant, une certaine dignité. Il demandait avec humeur et recevait sans gratitude, sa fierté consistant à ne pas être reconnaissant de ce qu'on faisait pour lui. Après trente années de cette vie, et sans s'expliquer pourquoi, il avait voulu revoir la France, comme s'il eût eu besoin de souffrir plus encore qu'il n'avait fait. Il savait que son frère, avec lequel il n'avait pas cessé d'être en correspondance, était mort,

et qu'il lui restait une nièce.

La carrière du comte d'Estouville avait été bien différente. Blessé, comme le chevalier, dans ses idées et dans ses affections, il avait compris autrement son devoir, et, quoique sans illusions, il l'avait rempli jusqu'au bout. Lorsque l'émigration n'avait plus été qu'un exil volontaire, il était rentré en France, et il avait cru voir dans le gouvernement robuste de Napoléon l'ombre de la puissante royauté qui avait été le culte de sa race. Il s'était donc attaché à ce rêve splendide de l'empire, et il avait servi avec valeur et désintéressement, c'est-à-dire qu'il avait gagné des grades, et qu'il était resté pauvre et presque inconnu. Après dix-huit ans de mariage, la Providence, qui l'avait constamment abattu et relevé, lui avait donné une fille en lui enlevant sa compagne.

(A suivre).

BOURSE DE PARIS

Du 15 Décembre 1892

3 0/0	99 65
3 0/0 amortissable	99 50
4 1/2	105 95

Magasins du Printemps, Saumur

AVIS AUX DAMES

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Voilà les Jours de Noël et de l'An qui arrivent — Vous songez déjà sans doute aux Cadeaux — aux Etreunes et vous vous demandez quel objet susceptible de plaire vous pourriez bien offrir. — Allez au **PRINTEMPS DE SAUMUR** — c'est là que vous trouverez à côté des choses utiles toujours agréables à recevoir en : SOIERIES — CONFECTIONS — FOURRURES — LINGE — LINGERIE — SERVICES DAMASSÉS — MOUCHOIRS DE POCHE — LAINAGES ÉLÉGANTS, etc., etc., une superbe collection de

TAPIS D'ORIENT

Pour Salons, Salles à manger, Chambres à coucher et Fumoirs

Accommodés à notre Goût et notre Luxe, auxquels se consacrent aujourd'hui avec tant d'ingéniosité **PERSANS** et **JAPONAIS**, ces Artistes Incomparables qui nous envoient des chefs-d'œuvre empreints d'originalité exotique dont la richesse donne avec le confortable une impression d'art sans pareille.

Nous vous signalons particulièrement les **GRANDES CARPETTES**, reproduction exacte des Tapis anciens des Palais et des Temples Orientaux, tissés d'une seule pièce, d'une qualité unique, haute Laine, d'un joli dessin, absolument remarquable par le Coloris et le Bon Goût et avec belles franges Arabes nouées

Aux prix de 23 francs en 2 mètres sur 1 mètre 40. — 33 francs en 2 mètres 30 sur 1 mètre 60. — 49 francs en 3 mètres sur 2 mètres. — 65 francs en 3 mètres 30 sur 2 mètres 30.

Et les **GRANDS TAPIS**, appelés **TAPIS DE PRIÈRE**, pour Descentes de Lit et Devants de Foyers — très jolis dessins d'amateurs — avec ou sans franges Arabes — aux prix de 5,90 à 16,75, suivant dimensions.

A TOUS LES COMPTOIRS, SOLDES DE FIN D'ANNÉE

Comprenant les Fins de Séries dans tous les articles. — notamment : dans les **ROBES** et **MANTEAUX** qui seront diminués dans des proportions exceptionnelles. — Tous les Modèles de la Saison, — les plus riches et du meilleur goût seront compris dans ces Occasions. — Mise en vente également de

Tous les Coupons faits depuis l'Ouverture de la Saison

NOTA. — Les **Magasins du Printemps** avaient l'habitude de solder **toutes ces Occasions** aux Colporteurs qui les revendaient ensuite à gros bénéfices sur les places publiques. — Cette Saison, ils ont décidé d'en faire profiter leur Clientèle.

Etude de M^e **BENARDEAU**, notaire à Moulignerne.

A VENDRE

A L'AMIABLE

La Propriété du **Château de la Touche**, située près le bourg de la commune de Moulignerne, à 5 kilomètres de la gare de Linières-Bouton (ligne de l'Etat), comprenant : 1^o Le Château proprement dit, composé de plusieurs pièces nouvellement restaurées, vastes servitudes, jardins et réserves plantées en vignes, bois taillis et futaie, d'une contenance de 10 hectares 35 ares 43 centiares, ci..... 10 35 43
2^o Et la **FERME DE LA TOUCHE**, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres la-

bourables, prés, vigne, futaie et bois taillis, d'une contenance de 13 hectares 82 ares 47 centiares, ci..... 13 82 47

Total des contenances : 26 hectares 47 ares 60 centiares, ci..... 26 47 60

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e **BENARDEAU**.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME pouvant donner toutes garanties morales et pécuniaires entrerait comme associé dans une maison de champagneurs.
S'adresser au bureau du journal.

Boucherie Biémont

8, Rue Saint-Jean, Saumur.

Boucherie 1^{re} qualité, Porc frais, petit Salé, Charcuterie de campagne; Oléo avec Crème pour la cuisine, meilleure que le beurre, 40 0/0 d'économie.

A VENDRE

Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE CARRIOLE FOURRAGÈRE Et deux Harnais.

S'adresser à M. BRUNOIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés pour **NOEL** et le jour de l'**AN**, depuis les prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS Sont de qualité supérieure

Pas de CREDIT LIQUIDATION Pas de condition

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Etreunes 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

La dernière année

qu'elle tiendra les **Jouets, Objets d'Art** et de **Fantaisie** convenables pour **Etreunes**. En conséquence, ces marchandises seront données

A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on trouvera

de Véritables Occasions! du Véritable Bon Marché!

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des **Dorure** et d'**Encadrements**, M. **DAVEAU** fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien patron d'une maison de **dorure d'Angers**, ce qui lui permet de garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

DORURE ET ENCADREMENTS

Dans les 24 heures on échangera les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 30 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Docier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorrains	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Roquefort,	1,60	Crème de foies gras pour Sandwichs	
Hollande pâte grasse,	1,10	la boîte 1,10 et 2,25	
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : **Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre**, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.